



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 30 avril 2018

Communiqué de Presse

PAC : fin des télédéclarations le 15 mai 2018

La télédéclaration des aides "surfaces", "bovines" et "VSLM" 2018 **se termine le 15 mai 2018 inclus**. Passé cette date, Les télédéclarations resteront possibles mais soumises à **pénalités de retard jusqu'au 11 juin 2018 inclus**.

Il ne sera plus possible de télédéclarer à partir du 12 juin 2018.

Suite à la télédéclaration, des modifications d'assolement avec le formulaire de modification de la déclaration (Métropole et DOM) disponible sur le site Telepac peuvent être signalés à la DDT (sous réserve que ces modifications ne constituent pas une nouvelle aide ou une augmentation d'aide déjà déposée).

<https://www1.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/html/public/aide/formulaires-2018.html>

En cas de problème lors de la télédéclaration, une assistance téléphonique est à votre disposition à la DDT au n° suivant : **05 53 45 57 00**

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
